



Ils nous étonnent

Saint-Germain-en-Laye accélère sa transition écologique

Une nouvelle direction « Transitions », 62 ambassadeurs formés et engagés dans la mission « Saint-Germain-en-Laye zéro carbone »¹, un conseil local des transitions, une large concertation avec les habitant-es, une acculturation plus forte des élus et des agents de la ville, etc. Cette ville de l'ouest parisien (46 599 hab., Yvelines) va promulguer le 26 juin 2024 son plan d'action climat-énergie (PACE). Objectif : atteindre le zéro carbone à l'horizon 2050.

Par **Julien Nessi**, rédacteur en chef d'*Horizons publics*

En 2021, Saint-Germain-en-Laye signait la convention des maires pour le climat et l'énergie², avec l'objectif d'élaborer un PACE et d'impliquer les citoyens du territoire dans cette initiative. Trois ans plus tard, cette ville de l'ouest parisien s'apprête à promulguer son plan, baptisé « Saint-Germain-en-Laye zéro carbone », co-construit par un collectif de 62 ambassadeurs zéro carbone et un conseil local du développement durable (CLDD), composé d'élus, d'experts et d'associations : « Ces deux instances participatives sont au cœur de notre démarche, l'idée est d'associer et impliquer toutes les parties prenantes du territoire », explique Laura Albaric, la nouvelle directrice « Transitions », qui nous a reçus à l'hôtel de ville de Saint-Germain-en-Laye. Ces deux instances participatives vont d'ailleurs fusionner pour devenir le conseil local des transitions, inscrire leurs actions dans la durée, et continuer à accompagner la ville dans le déploiement du PACE.

La mobilité, le secteur le plus émetteur sur le territoire

Issue de la deuxième promotion du cycle supérieur de la transition de l'Institut national des études territoriales (INET), Laura Albaric nous confie que sa commune a une responsabilité encore plus grande que les autres agglomérations franciliennes face à l'enjeu du réchauffement climatique. L'empreinte carbone estimée des habitants sur le territoire de Saint-Germain-en-Laye est supérieure à celle de la moyenne nationale (10,3 tonnes équivalent CO₂ par habitant, contre 8,9 tonnes au niveau national), alors que le territoire de la commune est très majoritairement rural et forestier (73 %) : « Nous allons devoir faire plus d'efforts pour nous aligner sur les objectifs de neutralité carbone », prévient Laura Albaric.

Saint-Germain-en-Laye est aussi soumise à plusieurs risques et nuisances : îlots de chaleur urbains, exposition au bruit et à la pollution de l'air, inondations et ruissellements, sécheresse, etc. : « Certains vont être aggravés par le changement climatique », peut-on lire dans le diagnostic territorial, réalisé avec Efficacity, institut dédié à la transition énergé-

1. <https://www.saintgermainenlaye.fr/1615/votre-mairie/les-grands-projets/saint-germain-en-laye-zero-carbone.htm>

2. Lancée en 2008, la convention des maires promeut les actions locales en faveur du climat et de l'énergie. À ce jour, plus de 10 000 gouvernements locaux et régionaux ont adhéré à la convention des maires. L'objectif est de réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030, et d'atteindre la neutralité carbone en 2050 (<https://eu-mayors.ec.europa.eu/fr>).



« Nous allons devoir faire plus d'efforts pour nous aligner sur les objectifs de neutralité carbone », prévient Laura Albaric.

tique des villes. Un document qui a servi de point de départ de la démarche, et qui a été affiné grâce à la participation de tous les acteurs locaux : « Ce qui ressort aussi de ce diagnostic, c'est que 58 % des GES émis sur notre territoire sont liés à la mobilité (véhicules personnels et transport de marchandises), 26 % à la consommation énergétique des bâtiments et 16 % à l'alimentation et la consommation de biens. » Le PACE qui sera promulgué en juin 2024 permettra de fixer la trajectoire carbone à suivre, avec une réduction de moitié dès 2030, et de 90 % à l'horizon 2050.

Tenir dans la durée, mobiliser les énergies

Définir clairement les besoins et les objectifs pour sélectionner les bons partenaires, éviter le risque d'épuisement après une mobilisation forte des agents, un manque de moyens humains, en temps ou en argent, une perte des participants en cours de route, des outils peu adaptés au suivi des actions des villes, la nécessité de partager une vision commune avec les élus, etc., sont quelques-unes des difficultés rencontrées par les porteurs de ce projet de transition écologique.

« La prochaine étape – mais nous n'en sommes pas encore là – serait d'appliquer un portrait "donut"³ du territoire »⁴, nous confie la directrice. Pour « bifurquer » et se préparer au réchauffement climatique, les collectivités locales ont en effet besoin de repenser leurs outils de diagnostic et de planification territoriale. Parmi les outils en vogue, il y a notamment le fameux « donut », inventé par Kate Raworth, qui vise à encadrer l'économie entre deux planchers à ne pas dépasser : les limites planétaires et la justice sociale. Des services de l'État s'y intéressent, comme le commissariat général au développement durable (CGDD) qui a réalisé une étude⁵ sur le potentiel de cette approche.

3. Portée par une organisation, la théorie du *donut* traduit la vision d'une réorientation de l'économie vers un modèle plus juste et durable.

4. Nessi J., « Les limites planétaires, un nouvel horizon pour les collectivités locales », *Horizonpublics.fr* sept. 2023.

5. Larriou C., *La France face aux neuf limites planétaires*, étude, 2023, CGDD.